

SÉNAT DU CANADA

BILL T².

Loi pour faire droit à Mildred Eileen Champion Webster.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Mildred Eileen Champion Webster, demeurant en la cité de Verdun, province de Québec, vendeuse, épouse de George Edward Webster, préposé aux lignes téléphoniques, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quatrième jour de novembre 1930, en ladite cité de Montréal, et qu'elle était alors Mildred Eileen Champion, célibataire; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète: 5 10 15

Dissolution du mariage.

1. Le mariage contracté entre Mildred Eileen Champion et George Edward Webster, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

Droit de se remarier.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Mildred Eileen Champion de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit George Edward Webster n'eût pas été célébrée. 20